

# PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

## PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

ECHELLE 1/1000E

ARRETE LE  
Le 6 juin 2016

APPROUVE LE  
Le 15 juin 2017

PIECE DU PLU

# 5.2.2



### Servitudes d'Utilité Publique

#### Servitude AC1

- Emprise de la servitude Monuments Historiques
- Bâtiments à l'origine de la servitude

#### Servitude AS1

- Périmètre de protection immédiate : parcelle section E2 n°428
- Périmètre de protection rapprochée

#### Servitude I3

- Ligne de transport de gaz

#### Servitude I4

- Ligne de transport électrique

#### Servitude T1

- Ligne de transport ferroviaire

Servitude EL7 : concerne la RD68, la RD28, la RD268 et la VC 5

- Servitude relative aux alignements

Servitude T7 : La commune est entièrement soumise à la servitude aéronautique de protection contre les obstacles

0 100 200 300 400 500 m

